Image not found or type unknown

Règlementation sur les murs de soutènement

Par **poussin0206**, le **12/06/2008** à **22:26**

Bonsoir,

Nous avons fais un mur de clôture de 2 mètres de haut à 4 mètres de distance de notre maison.

Un mur de soutènement a été construit derrière notre mur afin de relever le niveau de la terre et d'y faire une route.

Première question : à quelle distance ce mur de soutènement doit-il être de notre mur de clôture ?

Deuxième question :sachant qu'un muret de 80 cm et une balustrade en métal de 1,2 m sont prévus au dessus de niveau du trottoir,quelle est la hauteur maximale autorisée pour ce mur de soutènement ?

J'espère que mes explications sont assez détaillées.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés